Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_06-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Mardi 9 décembre 2025

**Extrait du registre des délibérations**
**Du Conseil Municipal du lundi 15 décembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yannick QUEGUINER, Maire.

**Etaient présents** : MM. QUEGUINER Yannick, CARMILLAT Brigitte, BEC Bernard, TASSE Sylvie, LE ROUX Denis, LORINQUER Hervé, LEPETIT Françoise, SANDRON Bernard, MORGANTINI Maryvonne, CADIN Hervé, CLEMENCE Henryka, ANDRE Jean-Yves, LE CUN Michelle, ROUSSEAU Joseph.

**Secrétaire de séance** : CADIN Hervé.

| | |
|---|---|
| Membres en exercice | 14 |
| Membres présents | 14 |
| Nombre de procurations | 0 |

**DEL2025-05-06**
**Objet : Protection sociale complémentaire : Risque prévoyance**

Vu la délibération n° 2022-05-02 concernant l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le CDG 22,

Considérant les différentes augmentations de taux appliquées par le titulaire du contrat TERRITORIA Mutuelle et notamment une majoration de 7% pour toutes les cotisations proposées par la convention pour 2026,

Considérant qu'il n'est plus possible d'appliquer une variation de la participation de l'employeur en fonction des catégories d'emploi des agents ;

Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial Départemental qui se réunira le 29 janvier 2026 ;

Le maire propose la revalorisation des participations de la collectivités suivante :

| Indices de rémunérations : I.M. + NBI | Montant participation employeur |
|---|---|
| De 366 à 461 | 17€ |
| De 462 à 549 | 21€ |
| Supérieur à 550 | 27€ |

**Le Conseil Municipal,**
**Après en avoir délibéré,**
**A l'unanimité,**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203632-20251215-DEL2025_05_06-DE

- **APPROUVE** la revalorisation de la participation de la collectivité pour la protection sociale risque prévoyance à compter du 1er février 2026, telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yannick QUEGUINER.

Yannick QUEGUINER

Signature numérique de Yannick QUEGUINER
Date : 2025.12.16 15:28:48 +01'00'